

Département

Pyrénées Atlantiques

Arrondissement

Pau

Délibération 2025-02 du Conseil Municipal du vingt-et-un janvier deux mil vingt-cinq

Le vingt-et-un janvier deux-mil vingt-cinq à dix-huit et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

Effectif légal du Conseil Municipal : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents physiquement : 21

Nombre de conseillers votants : 25

Date de la convocation : 15/01/2025

Date de mise en ligne : 22/01/2025

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier	X			
DELQUIGNIE	Béatrice		X	Anne GOUVET	
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge		X		
CROVELLA	Loïc	X			
ROUZIERES	Nicole	X			
LAVIGNE	Gwendoline	X			
SALAT	Didier	X			
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine	X			
CONESA	Claire		X		
BOONE	Emmanuelle	X			
FONTENIER	Jessica	X			
LACROIX	Jean-Pierre	X			
BERTHELOT	Christophe		X	Pascal MORA	
FRITHMANN	Alicia	X			
SABLÉ	Corentin		X	Florent LALUCAA	
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie	X			
AUGUSTO	Alain		X	Agnès CASENAVE DIT MILHET	

Informations diverses

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Désignation du secrétaire de la séance

Candidat(e) : Emmanuelle BOONE est candidate

Emmanuelle BOONE est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération(s)

2025-02 : Demande de subvention au titre de la DETR 2025 pour travaux de rénovation du Trinquet et éclairage de la salle multi-activités

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de rénovation du trinquet (notamment la réfection de la toiture) et de l'éclairage de la salle multi-activités.

Il ajoute que le dossier de demande de subvention a été établi par le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale. La dépense a été évaluée à 730 624,00 € H.T (y compris l'assurance dommage ouvrage).

Il convient maintenant de solliciter de l'État au titre de la DETR 2025. Selon les critères, la commune pourrait prétendre à une aide à hauteur de 40%, soit 285 400€.

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, le conseil municipal est invité à :

DECIDER

Art1 - D'approuver ce projet ainsi que la sollicitation de financement au titre de la DETR 2025.

PRECISER

Art2 - Que le financement de cette opération pourrait être réalisé avec d'autres aides financières et en complément sur fonds propres.

Délibération votée :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Signature du secrétaire de séance

BOONE Emmanuelle

